

Procès-verbal de l'assemblée générale
des sociétaires de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes
du 27 mai 2026

Le mercredi 27 mai 2026 à 17h30, les sociétaires de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes (BPAURA) se sont réunis en assemblée générale à Lyon, au Centre des Congrès 50 quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon, suivant convocation individuelle des sociétaires en date du 9 avril 2026, et invitation par avis inséré dans le journal d'annonces légales « La Tribune de Lyon » paru le 16 avril 2026.

Il est établi une feuille de présence émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance et n'ayant pas encore voté.

Les votes des sociétaires ont pu s'effectuer par voie postale jusqu'au 22 mai et par internet sur le site dédié jusqu'au 26 mai à 15h.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel BAUD, président du conseil d'administration, Monsieur Bernard BEZAUD et Monsieur Yann GODFRIN sont désignés comme scrutateurs et Madame Marie LAUWERS est désignée comme secrétaire de séance.

Le bureau étant ainsi constitué, il est constaté que, sur le total des 382 265 sociétaires possédant 110 531 815 parts composant le capital social assorties d'un droit de vote, dont la liste a été arrêtée le 31 janvier 2026, les 82 668 sociétaires représentés ou ayant voté valablement par correspondance ou par télétransmission sur le site internet aménagé à cet effet, possèdent 30 899 966 parts, soit 27,96 % du total.

Le quorum de 20% exigé par l'article 36 des statuts pour les assemblées générales ordinaires est donc atteint. Dès lors, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les documents prescrits par les dispositions statutaires et réglementaires sont mis à la disposition des membres de l'assemblée et ont été tenus à la disposition des sociétaires pendant les 15 jours ayant précédé la date de réunion de l'assemblée. En complément, le rapport annuel (intégrant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport de gestion) a été mis en ligne sur le site internet de la Banque.

Le président souhaite la bienvenue aux sociétaires à cette assemblée générale.

Il exprime son plaisir de se retrouver ici, sur ce magnifique territoire du Rhône, qui comprend le département et la Métropole de Lyon. Ce territoire concentre une part déterminante de la création de valeur, de l'emploi et de l'innovation régionale, grâce à une économie diversifiée associant

- Des services à forte valeur ajoutée,
- Un tissu industriel dynamique
- Et un écosystème entrepreneurial dense.
-

Par son attractivité, sa capacité d'innovation, son ouverture internationale et son rôle de carrefour européen, le Rhône joue un rôle clé d'entraînement pour l'ensemble de l'économie régionale.

Cette Assemblée Générale marque également un temps de passage important dans la gouvernance de notre établissement.

Elle sera l'occasion de saluer l'action et l'engagement de Daniel Karyotis, dont le mandat de Directeur Général s'achève après dix années à la tête de notre banque.

Elle sera aussi celle de l'ouverture d'un nouveau chapitre avec l'accueil de notre nouvelle Directrice Générale, Hélène Madar, dont la nomination a été votée à l'unanimité par le Conseil d'administration et qui prendra ses fonctions à l'issue de cette assemblée.

Après avoir rappelé la Raison d'être de la banque, il développe les fondements du modèle coopératif : une banque qui appartient à ses clients sociétaires, une banque de proximité et avec des valeurs de solidarité et de coopération.

Le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale :

- Présentation du conseil d'administration
- Activité et résultats de la banque
- Rapport des Commissaires aux comptes
- Questions et réponses
- Vote des 11 résolutions

Après avoir rappelé la mission et la composition du conseil d'administration, le président invite Monsieur Daniel KARYOTIS, Directeur Général, à présenter les résultats et l'activité de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes en 2025.

Le Directeur Général indique que l'exercice 2025 a connu une activité commerciale solide et dynamique reflet d'un paysage de financement plus compétitif malgré un contexte économique encore incertain. Il rend compte des performances commerciales qualitatives de la banque, acteur économique majeur de son territoire, dans la collecte de l'épargne comme dans le financement de l'économie et des projets en région.

Il commente ensuite le compte de résultat consolidé de l'exercice 2025 : le redressement de la marge d'intérêts et la progression des commissions permettent une forte hausse du produit net bancaire ; après prise en compte de frais généraux bien maîtrisés et d'un coût du risque qui continue d'évoluer, le résultat net consolidé s'est établi à 204,9 millions d'euros, en hausse par rapport à 2024, de plus de 10%.

Le directeur général souligne les performances financières qui confortent les objectifs du plan stratégique Tremplin 2027, lancé en 2025.

Rapport des commissaires aux comptes

Le président cède la parole à M. Emmanuel CHARNAVEL du cabinet MAZARS, et à M Rémi VINIT-DUNAND, du cabinet KPMG, commissaires aux comptes, pour la présentation de leurs rapports.

Ils donnent lecture du rapport sur les comptes individuels, du rapport sur les comptes consolidés et du rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés.

Ils certifient que les comptes consolidés, d'une part, les comptes annuels sur base individuelle d'autres part, sont, au regard des référentiels comptables concernés, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice.

Ils citent enfin les points clés de l'audit de ces comptes.

Réponses aux questions des sociétaires

Avant de répondre aux questions des sociétaires présents, le président indique que des questions ont été posées en amont de l'Assemblée générale, lesquelles ont fait l'objet de réponses individuelles.

Des réponses sont ensuite apportées aux questions posées par des sociétaires dans la salle, portant notamment sur l'accompagnement des clients.

Le président remercie les sociétaires pour leur intérêt porté à l'actualité et à la marche de la Banque, et passe aux votes des résolutions.

Vote des résolutions

Le président rappelle que l'assemblée générale statue à la majorité simple des voix exprimées dont disposent les sociétaires.

Depuis la loi Soilihi du 20 juillet 2019, la majorité requise pour l'adoption des décisions en assemblée générale est déterminée en fonction des seules voix exprimées : les abstentions, de même que les votes blancs ou nuls sont exclus du décompte pour le calcul de la majorité.

Première résolution (approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, à hauteur de 419 233,26 € entraînant une imposition supplémentaire de 119 062,25 €.

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit – Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015

Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON

- Votes pour : 30 089 811 voix
- Votes contre : 125 872 voix
- Abstentions : 670 128 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Deuxième résolution (affectation du bénéfice, fixation de l'intérêt aux parts)

L'Assemblée Générale constate que le montant du bénéfice net de l'exercice 2025 s'élève à 193 348 014,68 €.

Compte tenu du report à nouveau disponible de 66 098 649,48 €, le bénéfice distribuable à affecter s'élève à 259 446 664,16 €.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Réserve légale	9 667 400,73 €
Intérêts aux parts sociales au taux de 2,25%	39 053 524,65 €
Autres Réserves	140 000 000,00 €
Report à nouveau	70 725 738,78 €
Total	259 446 664,16 €

Les intérêts des parts sociales de votre banque populaire sont d'un point de vue fiscal assimilés à des dividendes d'actions et suivent le régime fiscal y afférent.

La mise en paiement des intérêts sera effectuée en numéraire à compter du 17 juin 2026. Il est proposé aux sociétaires qui le souhaitent et dont le montant de l'intérêt aux parts sociales le permet, de réinvestir tout ou partie de ces intérêts en nouvelles parts sociales.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à l'abattement, ont été les suivants :

Exercices	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montants versés aux parts éligibles à la réfaction de 40%	Montants versés aux parts non éligibles à la réfaction de 40%
2022	39 297 279,84 €	25 770 179,73 €	13 527 100,11 €
2023	51 267 292,44 €	33 716 642,72 €	17 550 649,72 €
2024	42 662 474,88 €	28 601 121,15 €	14 061 353,73 €

- Votes pour : 30 220 843 voix
- Votes contre : 174 585 voix
- Abstentions : 487 619 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Troisième résolution (approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés.

- Votes pour : 30 158 402 voix
- Votes contre : 93 598 voix
- Abstentions : 631 173 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Quatrième résolution (conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

- Votes pour : 30 083 429 voix
- Votes contre : 91 993 voix
- Abstentions : 707 301 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Cinquième résolution (mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Anne DAMON vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2032 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

- Votes pour : 29 762 155 voix
- Votes contre : 228 239 voix
- Abstentions : 892 077 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit – Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015

Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON

Sixième résolution (mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale prend acte de la fin de mandat de Monsieur Philippe CHARVERON qui ne fera pas l'objet d'un renouvellement en raison de l'atteinte de la limite d'âge de 73 ans.

- Votes pour : 30 100 734 voix
- Votes contre : 110 937 voix
- Abstentions : 669 448 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Septième résolution (mandat des Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de la société KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2032 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

- Votes pour : 29 837 393 voix
- Votes contre : 224 268 voix
- Abstentions : 820 640 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Huitième résolution (fixation des indemnités de présence des membres du conseil, en ce compris le président et les vice-présidents du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947, de fixer le montant global des indemnités compensatrices du temps consacré à l'exercice de leurs fonctions allouées aux administrateurs, à la somme de 450 000 euros pour l'année 2026.

- Votes pour : 28 582 663 voix
- Votes contre : 896 606 voix
- Abstentions : 1 411 296 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Neuvième résolution (consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L511-71 du CMF durant l'exercice 2025)

L'Assemblée Générale consultée en application de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 aux catégories de personnel visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier, s'élevant à 7 588 745 euros.

- Votes pour : 28 843 717 voix
- Votes contre : 673 380 voix
- Abstentions : 1 369 645 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Dixième résolution (capital au 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale constate qu'au 31 décembre 2025, le capital social effectif, c'est-à-dire net des remboursements effectués aux parts sociales, s'élève à 1 768 319 152 euros, qu'il s'élevait à 1 741 229 472 au 31 décembre 2024 et qu'en conséquence, il s'est accru de 27 089 680 euros au cours de l'exercice 2025.

- Votes pour : 30 202 642 voix
- Votes contre : 97 724 voix
- Abstentions : 580 804 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Onzième résolution (pouvoirs)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

- Votes pour : 30 071 244 voix
- Votes contre : 118 240 voix
- Abstentions : 693 016 voix

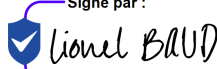
La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Le président remercie les sociétaires pour l'ensemble de ces votes, ainsi que pour la confiance qu'ils accordent au conseil d'administration.

Il rend hommage à l'enthousiasme et au professionnalisme dont font preuve tous les collaborateurs de la banque au quotidien, et tout particulièrement les membres du Comité de Direction Générale.

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Lionel BAUD, président

Signé par :

2A04A8210651490...

Bernard BEZAUD, scrutateur

Signé par :

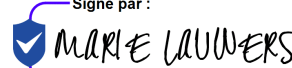
143CF72E65464ED...

Yann GODFRIN, scrutateur

Signé par :

927B23C085104E4...

Marie LAUWERS, secrétaire

Signé par :

AA7CE08B2C404A7...